



## 70 tortillons ont rejoint la mer sur les 85 œufs du nid de Saint-Cyr-sur-Mer



Analyse du nid de Saint-Cyr-sur-Mer (à gauche) – DR Association Marineland - Emergence de tortues à Saint-Cyr-sur-Mer le 20 septembre (à droite) DR : Mathieu Imbert – Parc national des Calanques

Le 20 septembre entre 19h26 et 20h18, 62 tortillons parcourent les 13 m de plage les séparant de la mer, quasiment toutes simultanément. 8 autres émergences ont lieu les jours suivants. La durée d'incubation de la ponte d'une tortue caouanne est en moyenne de 55 jours mais celle-ci est intervenue après 65 jours (la baisse de températures pouvant en être la cause). L'analyse des restes du nid réalisée par la coordinatrice Alpes-Maritimes et Var du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) et cheffe de projet tortue marine de l'Association Marineland dénombre un total de 85 œufs dont 12 non développés/non fécondés, 3 tortillons décédés (1 lors de l'éclosion et 2 pendant le développement embryonnaire). Sur les 85 œufs présents dans le nid, 70 tortillons (82% du nid) ont réalisé leur course vers la mer. Les coquilles vides et les embryons non développés ou non éclos ont été collectés et échantillonnés selon le protocole de l'Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine (OTM), dans un objectif d'analyse génétique et d'enrichissement des connaissances à l'échelle du pourtour méditerranéen (France, Espagne, Italie).

Pour rappel, un nid de ponte de tortue avait été découvert dans la nuit du 16 au 17 juillet à Saint-Cyr-sur-Mer. La commune avait immédiatement sollicité la coordinatrice des Alpes-Maritimes et du Var du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) et cheffe de projet Tortues Marines de l'Association Marineland qui s'était rendue sur place pour confirmer la présence du nid. Sur ses recommandations, les agents de Saint-Cyr-sur-Mer avaient mis en place des barrières de protection. Des instruments de suivi de température ont été mis en place afin de collecter des données scientifiques sur la température d'incubation, des données très utiles pour les scientifiques et gestionnaires

### Un dispositif renforcé au 46<sup>ème</sup> jour d'incubation

Au 46<sup>ème</sup> jour d'incubation, le « chemin de retour à la mer » a été mis en place. Dès lors, la surveillance humaine 24h /24 est assurée par plus de 70 volontaires : Parc national des Calanques, Gendarmerie du Var, réseau RTMMF, service départemental de l'OFB, réseau Natura 2000, Conseil scientifique des îles de Lérins, Muséum départemental du Var, Institut Paul Ricard, Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, plusieurs associations (Association Marineland, Comité d'intérêts de quartier du port d'Alon, Amicale des ports, Sea Shepherd, Atelier Bleu - CPIE Côte Provençale) de

nombreux résidents de Saint-Cyr-sur-Mer et des étudiants en licence Sciences de la vie et en Master sciences de la mer (Université de Toulon) et BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) d'Hyères.

## **12 pontes cet été : une mobilisation exceptionnelle pour un phénomène exceptionnel**

Cet été, des pontes de tortues Caouanne ont été observées plage de la Bergerie à Hyères (Var) en juin, à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes, puis à Marseillan (Hérault), sur l'île de Porquerolles (Var), Sète (Hérault), et de nouveau dans le Var à Saint-Cyr-sur-Mer, Fréjus-Plage et sur la plage de la Capte (commune de Hyères) en juillet et enfin sur la plage de Pietracorbara puis près d'Ajaccio en Corse en août. Deux autres émergences ont également été observées en septembre près d'Ajaccio. Ces événements restent rarissimes sur le littoral méditerranéen français même si cette année celui-ci a été l'objet d'un phénomène exceptionnel avec 12 pontes de tortues Caouanne identifiées sur des plages de Méditerranée continentale (8) et Corse (4). Dès lors que la ponte est localisée, l'aire de nidification est délimitée par des barrières de protection et suivie attentivement par les spécialistes.

Fort des expériences de 2016 (Saint-Aygulf), 2018 (Villeneuve-Lès-Maguelone), 2020 (Fréjus) et 2022 (Valras), le protocole de protection des nids a pu être rapidement déployé par le RTMMF et ses partenaires. Ainsi, tous les acteurs concernés se sont mobilisés efficacement pour chaque épisode de ponte : l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) - commission de la Société herpétologique de France (SHF), l'Office français de la biodiversité (OFB), le programme européen Life TURTLENEST et selon les sites de pontes, les communes et communautés d'agglomérations concernées, les parcs nationaux (Port-Cros, Calanques), le Centre de Réhabilitation de la Faune Sauvage (Association Marineland) pour la région PACA et le Centre d'Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines (CESTMed) pour l'Occitanie et le Cétacés Association Recherche Insulaire (CARI) pour la Corse.

Un guide d'intervention coordonnée, édité par le Ministère en charge de la Transition écologique et préparé par le MNHN, le RTMMF, l'OFB et leurs partenaires, précise clairement « qui fait quoi ».

A chaque alerte, des observateurs du Réseau RTMMF se rendent sur place dès le matin pour confirmer la présence d'œufs dans le nid et l'espèce concernée : tortue caouanne (*Caretta caretta*) dans les 11 cas. Pour chaque ponte, les énergies se mobilisent (services techniques et policiers municipaux, agents des parcs nationaux et des communautés d'agglomération) pour mettre en place des barrières matérialisant un périmètre de protection stricte du site, pour prendre des arrêtés municipaux de protection du périmètre, assurer des rondes de surveillance et mettre à disposition le matériel nécessaire pour la sécurisation du nid et des petites tortues qui émergent en présence du public. Des panneaux d'information et de sensibilisation sur l'évènement ont également été installés sur chacun des sites.

## **Mieux comprendre ce phénomène jusqu'ici rarissime**

Des instruments de suivi de température sont mis en place afin de collecter des données scientifiques pendant la période d'incubation afin de mieux comprendre ce phénomène. A la fin de l'émergence, les restes du nid (coquilles vides, embryons non développés, œufs non fécondés) seront analysés pour enrichir les connaissances sur ces épisodes de ponte peu documentés sur nos côtes.

Si les eaux de Méditerranée occidentale sont connues pour être un habitat privilégié des tortues immatures et sub-adultes, l'OTM constate depuis quelques années une activité de reproduction plus régulière sur le littoral méditerranéen français, tendance également observée en Italie et en Espagne depuis une dizaine d'années. Les raisons de ce phénomène récent interrogent les scientifiques : les nids déposés en Méditerranée occidentale sont-ils viables ? La température du sable est-elle suffisante ? Certaines tortues marines seraient-elles en train de coloniser de nouveaux habitats de ponte ? Est-ce dû à une hausse de la température de l'eau, à une modification des courants ou l'évolution naturelle des zones de nidification ? Les efforts de protection réalisés depuis des dizaines d'années en Grèce et en Turquie (où se reproduit principalement la population méditerranéenne de Caouannes) jouent-ils un rôle ?

### **Laisser faire la nature, ne pas déranger**

La réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (manipulation, nuisance lumineuse...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres ;
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumière artificielle ;
- ✓ Ne pas photographier les tortues avec un flash ;
- ✓ Ne pas toucher les tortues et les œufs.

La saison de ponte des tortues caouannes s'étale généralement de juin à mi-août. Durant toute cette période, elles montent sur des plages, le plus souvent la nuit, afin d'y déposer leurs œufs. Cette espèce a une maturité sexuelle tardive (autour de 30 ans) et se reproduit tous les 2 à 4 ans. La taille adulte varie de 90 cm à 1 mètre, pour un poids moyen de l'ordre de 135 kg.

### **Les tortues marines, des espèces protégées**

En France, toutes les espèces de tortues marines sont protégées par l'Arrêté ministériel du 10 novembre 2022. Cela signifie que pour intervenir sur une tortue marine, même en difficulté, il faut être habilité, disposer d'une dérogation délivrée par les autorités compétentes dans le cadre d'un programme scientifique validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature.

Les tortues caouanne et les six autres espèces de tortues marines présentes dans les mers et océans du monde sont toutes inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).